Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Date de la convocation
10 juillet 2026
Date d'affichage
10 juillet 2026

Le 20 juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absentes excusées :

Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame FILY Marguerite a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL09-DE

9 - RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT ET RENATURATION DU SITE DE LA POINTE DU MILLIER – APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Pierre LE BRAS

Jean-Pierre LE BRAS – Adjoint au Maire en charge des travaux - rappelle au Conseil municipal que la Pointe du Millier constitue l'un des sites naturels et touristiques majeurs de la commune de Beuzec-Cap-Sizun. Ce site emblématique, situé sur le littoral de la baie de Douarnenez, accueille chaque année une fréquentation importante liée notamment au phare du Millier, au sentier de grande randonnée GR34 et à la qualité de ses paysages.

Le parking actuellement implanté au cœur du site est aujourd'hui devenu inadapté au regard des enjeux de préservation des espaces naturels, de qualité paysagère, de sécurité des usagers et de gestion des flux touristiques.

Afin de concilier l'accueil du public avec la protection durable du site, la commune a élaboré un projet comprenant :

- la création d'un parking paysager d'environ 70 places implanté en retrait des secteurs les plus sensibles ;
- la suppression du parking actuel ;
- la renaturation des surfaces libérées afin de restituer cet espace à son caractère naturel ;
- l'amélioration des cheminements piétons et de l'intégration paysagère des aménagements.

Les études préalables ont été réalisées et le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction.

Le coût prévisionnel de l'opération est arrêté comme suit :

Dépenses	Montant HT
Études – Acquisition terrain - Divers	42 576,00 €
Travaux d'aménagement du nouveau parking	196 933,00 €
Travaux de renaturation du parking existant	45 136,00 €
TOTAL	284 645,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant
État – DETR (attribuée)	100 000,00 €
Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (attribuée)	11 000,00 €
Département du Finistère (sollicité)	30 000,00 €
État – Fonds Vert (sollicité)	55 000,00 €
Commune de Beuzec-Cap-Sizun	88 645,00 €
TOTAL	284 645,00 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL09-DE

Monsieur l'adjoint au Maire indique que cette opération répond pleinement aux objectifs de transition écologique, de préservation des espaces littoraux, de désartificialisation des sols, de renaturation d'un espace actuellement imperméabilisé et d'amélioration de l'accueil du public. À ce titre, elle est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du Fonds Vert 2026 – Axe 3 « Accélération de la transition et de la planification écologiques des activités et des espaces maritimes et littoraux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet de réorganisation du stationnement et de renaturation du site de la Pointe du Millier ;
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **de solliciter** auprès de l'État la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Vert 2026 – Axe 3 « Accélération de la transition et de la planification écologiques des activités et des espaces maritimes et littoraux » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement prévisionnel en fonction des montants des aides attribuées, sans modifier l'économie générale du projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et pièces nécessaires à l'obtention des financements et à la réalisation de l'opération ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 20 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

